

BUREAU EXECUTIF DE L'IDEP

DU 24 avril 2014

COMPTE RENDU

Présents : 4

Collège employeur : 2

CSNP	Ph. BOSSEBOEUF
UNIC	R. ANELOT

Collège salarié : 2

FILPAC CGT	R. LECOMTE
FO Fed. Livre	M. BARRE

Absent excusé : 0

Invités assistant à la réunion :

- G. BALIT, Assistante de direction,
- E. MOUCHARD, Responsable administrative et financière,
- B. TRICHOT, Directeur.

La séance est ouverte à 14h00 par le Président R. LECOMTE.

1. Approbation du projet de compte-rendu du Bureau de CGM Formation du 6 février 2014.

- *Aucune remarque ni observation n'étant exprimées, le projet de procès-verbal est adopté à l'unanimité.*

2. Contrôle budgétaire définitif à fin décembre 2013.

B. TRICHOT invite E. MOUCHARD à procéder à la lecture commentée du contrôle budgétaire à fin décembre 2013. Ce document est remis en séance.

Produits d'exploitation

Les produits d'exploitation s'élèvent à 1 747 358 €.

« Développement de l'apprentissage et des métiers » : 547 358 €.

« Fonds de développement » : 1 200 000 €, affectés en soutien du service de proximité.

Charges d'exploitation

Le total des charges s'affiche pour 1 377 311 €.

« Salaires » : 92 223 €, en dépassement dû au recrutement d'un chargé de mission non prévu au budget 2013.

« Charges patronales » : 52 780 € dont 7 395 € correspondant au poste « Formation continue » qui présente un dépassement budgétaire lié à une action de formation antérieure comptabilisée en 2013 ainsi que la réalisation d'autres actions de formation non budgétées.

« Frais de déplacements et missions » : 85 783 €, cette charge est supérieure au budget alloué qui a été établi au vu de l'activité 2012 qui démarrait.

« Frais de communication » : 140 429 €, le montant des dépenses de ce poste est légèrement en dessous du budget.

« Frais d'impression administrative » : 3 842 €.

« Charges informatiques » : 3 223 €. Ce poste se situe bien en dessous de son enveloppe budgétaire.

« Charges liées aux locaux » : 9 383 €.

« Honoraires, autres prestataires » : 38 497 €, dont 29 784 € de coût d'intérim dû au renfort du service comptabilité.

« Autres charges » : 20 415 €, représentées par les fournitures de bureau, la location du photocopieur, l'affranchissement, les frais de transport, la documentation et les assurances pour un montant total de 12 494 € pour un budget de 27 000 €. Cependant les frais de téléphone présentent un dépassement budgétaire de 3 921 € correspondant au maintien des lignes téléphoniques attachées aux locaux des chargés de mission.

« Charges des régions » : 39 768 €, représentées uniquement par les charges liées aux loyers des



bureaux du réseau de proximité.

« Dotations aux amortissements » : 61 080 €, représentées par la dotation aux amortissements de l'outil FOAD, d'un véhicule acquis et du serveur informatique.

« Produits et charges financières » : - 14 513 €.

« Remboursement aux employeurs pertes salaires administrateurs » : 166 €, cette ligne, budgétée pour 2 500 €, n'est pas sollicitée.

Charges refacturées par l'AGEFOS PME - CGM : 795 648 €, ce montant est inférieur au budget prévu de 850 000 € car lié aux départs de certains salariés.

« Frais engagés dans le cadre d'études IDEP » : 48 590 €, ligne se situant en-deçà du budget de 80 000 €.

« Suivi de l'outil e-Cographic » : - 44 100 €, représentant la facturation des adhésions, la dotation aux amortissements de l'outil s'élève à 34 217 €, ce qui engendre une dotation sur provision pour un montant de 9 883 €.

Le résultat à fin décembre affiche un excédent de 370 047 € par rapport au budget de 305 800 €.

R. LECOMTE rappelle la décision du Comité de pilotage du Fonds de développement territorial du 5/02/2014 d'attribuer à l'IDEP 50% du montant de la collecte pour l'exercice 2014.

Après en avoir débattu,

- *Le bureau donne un avis favorable sur les chiffres tels que présentés. Le contrôle budgétaire à fin décembre 2013 sera présenté ainsi au prochain Conseil d'administration pour l'arrêté des comptes de l'exercice 2013.*

3. Contrôle budgétaire définitif à fin mars 2014.

B. TRICHOT invite E. MOUCHARD à procéder à la lecture commentée du contrôle budgétaire à fin mars 2014. Ce document est remis en séance.

Produits d'exploitation

Les produits d'exploitation s'élèvent à 324 792 €.

« Développement de l'apprentissage et des métiers » : 149 792 €.

« Fonds de développement » : 175 000 €, affectés en soutien du service de proximité.

Charges d'exploitation

Le total des charges s'affiche pour 307 615 €.

« Salaires » : 18 567 €.

« Charges patronales » : 11 387 €.

« Frais de déplacements et missions » : 17 593 €.

« Frais de communication » : 31 962 €.

« Frais d'impression administrative » : 3 720 €.

« Charges informatiques » : 486 €.

« Charges liées aux locaux » : 2 074 €.



« Honoraires, autres prestataires » : 2 000 €

« Autres charges » : 7 197 € représentées par les fournitures de bureau, la location du photocopieur, l'affranchissement, les frais de transports, la documentation, le téléphone et les assurances.

« Charges des régions » : 9 225 €.

« Dotations aux amortissements » : 25 000 €, représentées par la dotation aux amortissements de l'outil FOAD, d'un véhicule acquis et du serveur informatique.

« Produits et charges financières » : 408 €.

Charges refacturées par l'AGEFOS PME - CGM : 177 497 €.

« Frais engagés dans le cadre d'études IDEP » : 500 €.

« Suivi de l'outil e-Cographic » : - 8 000 €, représentant la facturation des adhésions, la dotation aux amortissements de l'outil s'élève à 11 237 €, les frais d'hébergement 1 215 € ce qui engendre une dotation sur provision pour un montant de 18 022 €.

Le résultat à fin mars affiche un excédent de 17 177 €.

4. Point sur la collecte des contributions au Fonds de développement des bassins territoriaux des industries graphiques.

Au 18 avril 2014, la collecte au Fonds de développement au titre de l'exercice 2014 (calculée su MS 2013) affiche un total de 1 390 412 € collectés auprès de 3 377 entreprises, dont 3 274 entreprises relevant de l'imprimerie et 103 entreprises relevant de la RBD.

Pour mémoire, 1 498 521 € qui avaient été collectées en 2013 auprès de 3 629 entreprises. Ces chiffres attestent d'une érosion de 7% de la surface de collecte du Fonds de développement.

5. Point de situation sur le financement du Pôle de l'innovation de l'imprimerie (P2I).

B. TRICHOT rappelle que le Comité de pilotage national paritaire du Fonds de développement pour le développement des bassins d'activité régionaux du 9 janvier 2014 a décidé d'allouer un budget de 28 500 € visant à prendre en charge le salaire de l'ingénieur qui anime le P2I pour une durée de 6 mois. Cette décision a été engagée dans l'attente d'une nouvelle convention avec l'Etat pour l'année 2014 et un cofinancement à hauteur de 70% des charges du P2I.

A ce jour, aucune information des services de l'Etat ne confirme la mise en œuvre de cette convention de cofinancement.

- *Le Bureau prend acte de ces informations. L'intervention financière de l'IDEP devait être temporaire en l'attente de la convention de subvention de l'Etat. En l'état, le Bureau ne donne pas un avis favorable à la poursuite du financement. Le Conseil d'administration sera sollicité.*

6. Soutien de l'IDEP au titre des actions en faveur des demandeurs d'emploi.

B. TRICHOT rappelle que l'action en faveur des demandeurs d'emploi menée par AGEFOS PME - CGM

est un axe stratégique poursuivi de longue date par les secteurs des industries graphiques. En 2014, l'OPCA y consacre 1 M€ (1,42 M€ en 2013, 1,55 M€ en 2012). Ces actions sont soutenues par AMIGRAF et MEDIAGRAF, partenaires de cette démarche.

B. TRICHOT met en exergue les difficultés liées à ces dispositifs (accompagnement spécifique des stagiaires, faiblesse des cofinancements régionaux, caractère industriel des actions nécessitant des investissements lourds). Par ailleurs, l'OPCA observe depuis plusieurs mois une tension croissante sur tous ses dispositifs, notamment Plan de formation, qui minore d'autant la capacité de fléchage de fonds mutualisés vers les demandeurs d'emploi.

B. TRICHOT informe que la SPP réunie le 24 mars a examiné cette situation, et décidé de solliciter l'IDEP au titre de ses missions relevant de l'ingénierie pédagogique, de l'emploi et des compétences, afin qu'il intervienne pour construire des solutions qui sécurisent les partenaires dans l'aménagement d'un nouveau dispositif pédagogique et économique au profit des demandeurs d'emploi.

Après en avoir débattu :

- *Le Bureau décide de mobiliser une enveloppe de 600 000 € répartie sur les exercices 2014 et 2015 afin de soutenir la conception d'une nouvelle architecture pédagogique au profit des demandeurs d'emploi. Cette décision sera soumise à l'adoption du Conseil d'administration du 13 juin 2014.*

7. Actions en faveur des compétences de base des apprentis.

B. TRICHOT commente la note remise en séance relative à la démarche d'accompagnement, d'outillage et de formation sur la prise en charge des apprentis en difficulté engagée par 5 CFA, avec l'appui du Cabinet Antipodes.

Le suivi de ce projet fait apparaître une implication très importante des participants, notamment dans la construction du plan d'action pour améliorer les compétences de base des apprentis. Il en ressort toutefois que les CFA auraient besoin d'une journée supplémentaire de formation pour valider ce plan d'actions.

Ce projet a été adopté par le CA du 6 juin 2013 pour un budget de 12 500 € TTC. Le complément de formation représente un surcoût de 1 300 € TTC.

Après en avoir débattu :

- *Le Bureau décide de suite une favorable à la demande de financement d'une journée de formation supplémentaire au profit des CFA pour un coût de 1 300 € TTC. Cette décision sera soumise à l'approbation du Conseil d'administration du 13 juin 2014.*

8. Proposition d'organisation de « séminaires experts » en régions.

B. TRICHOT commente la note remise en séance relative à la mise en œuvre de séminaires de sensibilisation sur des sujets considérés stratégiques : Web to Print, Impression 3D, Analyse stratégique, Marketing opérationnel.

Réunion de 2h00, en fin de journée, organisées en partenariat avec les centres de formation partenaires. Le budget alloué à l'organisation d'une dizaine de réunion sur l'ensemble du territoire est évalué à 20 k€

Après en avoir débattu :

- *Le Bureau donne un avis favorable à la mise en œuvre de ce projet d'organisation de séminaires expert*

selon les conditions techniques et budgétaires exposées. Le Conseil d'administration sera sollicité pour valider ce projet.

Informations et questions diverses

- ◆ Fête de Gutenberg le 27 et 28 juin 2014 à Strasbourg : à l'initiative de l'UNIC Alsace, et fort du succès rencontré en 2013, la profession se mobilise à nouveau pour fêter l'imprimerie et exposer ses technologies auprès du grand public. Organisé au cœur de Strasbourg, place Gutenberg, cette manifestation se déroule sur un WE et s'articule sur des démonstrations, tables rondes et conférences qui visent à valoriser les techniques et les métiers de l'imprimerie.

Une demande de soutien financier équivalente à celle de 2013, soit 3 140 €, est sollicitée pour participer aux frais d'organisation.

- *Le Bureau salue cette initiative et donne un avis favorable à une participation financière à hauteur de 3 140 €. Le Conseil d'administration sera sollicité.*

Aucune autre question ni remarque n'ayant été soulevées, le Président R. LECOMTE remercie tous les participants et lève la séance à 16 heures.

R. LECOMTE rappelle que la réunion du Comité technique paritaire prévue ce même jour et relative au « Point d'étape sur la mise en œuvre de la politique Emploi/formation dans les secteurs de la communication graphique et des multimédias », animée par J.P. Willems a été reportée au 15 mai 2014.

Approuvé, le 30 septembre 2014

Le Président,



Roger LECOMTE

Le Trésorier,



René ANELOT